

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **21**

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. RAKOUB - S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **8**

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. SOILIH repréenté par D. ATIG – Y. ITOUA représentée par F. OGBI – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents : **6**

P. TROADEC – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0078 : « Attribution par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud d'un Fonds de Concours en investissement au titre de l'année 2019 ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1, L2334-40 à L2334-41, R. 2334-36 à R. 2334-38,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu l'arrêté inter-préfectoral N° 2015-PREF.DRCL/955 du 15 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne, de la Communauté d'Agglomération de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, de la Communauté d'Agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la ville de GRIGNY dans tous leurs engagements juridiques et financiers,

DEL – 2019 - 0078

Vu la délibération N° DEL-2017/256 de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart concernant le fonds de concours et financements croisés-critères d'attribution,

Vu la délibération N° DEL-2017-0062 du Conseil Municipal relative à l'attribution de fonds de concours par Grand Paris Sud Seine – Essonne – Sénart,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF-DRCL/125 réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2019 principal « Ville »,

Considérant que certains investissements inscrits au budget 2019 ne font l'objet d'aucun financement extérieur,

Délibère et,

Approuve le tableau ci-dessous relatif aux projets déposés au titre du dispositif de fonds de concours en investissement instauré par la Communauté d'agglomération :

libellés des opérations	Montants HT prévisionnels des dépenses	Fonds de concours sollicités	Taux du reste à charge
Achats de véhicules et matériels de transport	100 000 €	45 000 €	55%
Achats de matériels informatiques et téléphoniques	127 500 €	60 000 €	53%
Achats de matériels techniques	165 000 €	80 000 €	52%
Achats de matériels pour Centre Culturel S. Bechet	20 800 €	10 000 €	52%
Achats de matériels pour équipements sportifs	75 000 €	35 000 €	53%
Travaux de voiries, réseaux divers et Espaces verts	80 000 €	35 000 €	56%
Totaux	568 300 €	265 000 €	

Sollicite la somme de 265 000,00 euros auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au titre du financement de ces projets dans le cadre du dispositif de fonds de concours d'investissement,

DEM – 2019 - 0078

Autorise Monsieur le Maire à transmettre tous les pièces descriptives nécessaires et à signer tous les actes concourant au bénéfice de ces fonds de concours.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l'unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 27 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

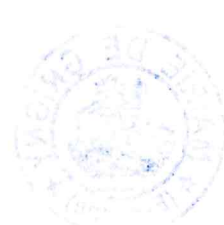
Affiché le

SLOW

ID : 091-219102860-20190624-DEL_2019_0078-DE

Faint text at the top left of the page.

Main body of faint text, likely the start of a document or report.



Faint text at the bottom left of the page.

Faint text at the bottom center of the page.